

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille douze, le vingt et un septembre
le Conseil municipal de la Commune de VIVEROLS
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous
la présidence de Monsieur Joannès CHABRIER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11
Date de convocation du Conseil Municipal : 17/09/2012

PRESENTS : MM. CHABRIER – JOUBERT – LACROIX – PORTENEUVE
MATICHARD – BICHELONNE – MALOBERTI – CHAUVE - BRIGOLLE

ABSENTS : BELLION E. a donné procuration à JOUBERT M.
SOLEILLANT A. a donné procuration à BRIGOLLE V.

Madame BICHELONNE Pascale a été élue secrétaire.

Objet : Tarif regard isolant

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide :

- que toute installation neuve au réseau d'eau sera obligatoirement alimentée par un compteur dans un regard isolant placé en limite de propriété.
- de fixer le tarif du regard isolant à une somme forfaitaire de 200 euros (deux cent euros)

Vote :

Pour : 11

Contre : 0

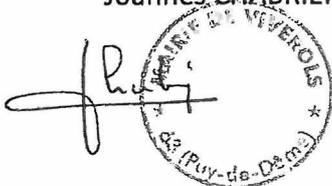
Abstention : 0

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus ;

Au registre sont les signatures ;

Pour copie conforme.

Le Maire,
Joannès CHABRIER



The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'J. Chabrier'. To the right of the signature is a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE VIVEROLS' at the top and 'Puy-de-Dôme' at the bottom, with a small star on either side of the bottom text.